



EGIC (Economie, gestion, Information et Communication)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. EGIC (Economie, gestion, Information et Communication). 2013, Université Pantheon-Assas Paris II. hceres-02029904

HAL Id: hceres-02029904

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029904>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°455

Economie, Gestion,
Information et Communication
(EGIC)

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D - 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

Membres du comité d'experts

Président :

M. Daniel SERRA, Université Montpellier 1

Experts :

Mme Rhita BOUSTA, Université Lille 2

Mme Delphine COSTA, Université d'Avignon et des pays de Vaucluse

M. Eric GOJOSSO, Université de Poitiers

Mme Sylvie HENNION, Université Rennes 1

M. Henri OBERDORFF, Université Pierre Mendès France - Grenoble 2

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Economie, Gestion, Information et Communication* ou EGIC (ED n°455) offre la possibilité de préparer une thèse de doctorat en économie, en gestion et en sciences de la communication et de l'information. Il s'agit d'une école unisite (Paris) dont la reconnaissance est sollicitée par un seul établissement, l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), qui présente quatre autres ED s'inscrivant toutes dans le domaine juridique. Elle sera intégrée au Collège doctoral en voie de création au niveau du PRES Sorbonne Universités (Paris 2, Paris 4, Paris 6, Museum National d'Histoire Naturelle).

Au sein du paysage universitaire français, l'ED 455 apparaît comme une école de taille moyenne : elle regroupe environ 190 doctorants et une quarantaine d'enseignants-chercheurs Habilités à Diriger des Recherches (HDR). Elle est adossée à quatre unités de recherche sollicitant le statut d'équipe d'accueil. Le nombre de thèses soutenues est tout à fait satisfaisant : 155 thèses en cinq ans (2007-2011).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation par critère :

Fonctionnement et adossement scientifique

Le conseil de l'ED est conforme à l'arrêté de 2006, d'une bonne diversité, notamment des membres extérieurs. Les représentants des doctorants semblent également tenir toute leur place. Le conseil se réunit quatre fois par an, les compte rendus des réunions étant largement diffusés, en particulier par le site web propre à l'école. Cette ED s'est récemment dotée d'un bureau composé de six membres, dont un représentant des doctorants. Le conseil se réunit notamment pour statuer sur le recrutement des doctorants contractuels organisé en deux étapes : la sélection des dossiers présentés par les candidats, suivie de l'audition des candidats sélectionnés. Les sujets sont librement négociés entre les candidats et leur directeur de thèse. Les admissions dérogatoires en thèse (doctorats délivrés par une université étrangère notamment) ainsi que les inscriptions dérogatoires à partir de la quatrième année sont examinées en conseil.

L'école ne dispose pas de secrétariat dédié ni de locaux propres. Les moyens financiers sont modestes : entre 12 000 et 18 000 euros selon les années. Sans que cela soit un obstacle majeur dans le fonctionnement de l'école, dans la mesure en particulier où l'Université assume directement certaines charges *via* la Mission Recherche, cet état des choses ne contribue certainement pas à favoriser le développement d'actions plus étoffées.

La communication circule correctement au sein de l'école grâce en particulier au site web mis en place à la rentrée 2011 par le nouveau directeur. Comme il le reconnaît lui-même, ce site est encore perfectible, notamment par la rédaction de certaines informations en anglais afin de favoriser la communication internationale. La dimension internationale de l'école n'est en effet pas suffisamment développée ; en particulier le nombre de cotutelles est faible. Sans doute l'un des freins à cette dimension de l'école réside-t-il en partie dans la position quelque peu frileuse de l'Université vis-à-vis des thèses rédigées en anglais. Une aide à la mobilité des doctorants est proposée depuis juin 2012.

Le périmètre scientifique de l'école couvrait à l'origine les deux disciplines proches que sont l'économie et la gestion. En 2009, est entré dans le périmètre de l'école le domaine des sciences de l'information et de la communication. Cet élargissement du périmètre ne semble pas avoir provoqué de graves perturbations (si ce n'est une dégradation de certains indicateurs comme la durée moyenne des thèses et le taux d'encadrement). Mieux, des thématiques transversales ont émergé, telle l'« économie des médias », qui figure désormais parmi les axes majeurs de la politique scientifique de l'ED, à côté de l'« analyse économique du droit », la « théorie de la décision et la neuroéconomie », le « marketing » et la « gestion des ressources humaines ».

Le projet défendu par l'école s'appuie sur la création d'une nouvelle unité de recherche, le *Centre de Recherche en Economie du Droit* (CRED), qui portera la première thématique, en remplacement de l'*Equipe de Recherche sur les Marchés, l'Emploi et la Simulation* (ERMES), qui ne redemande pas son renouvellement. L'adossement scientifique continuera d'être assuré également par trois autres unités de recherche : le *Laboratoire d'Economie Mathématique et de Microéconomie Appliquée* (LEMMA), le *Laboratoire en Sciences de Gestion Panthéon Assas* (LARGEPA) (dont certains membres dirigent des thèses en économie) et le *Centre d'Analyse et de Recherche Interdisciplinaire Sur les Médias* (CARISM). A relever que, curieusement, des thèses sont dirigées en dehors des équipes labellisées.



Encadrement et formation

Le potentiel d'encadrement de l'ED est satisfaisant (41 HDR en 2012), avec un taux de 4,63 doctorants en moyenne par HDR. Une norme de 10 doctorants au maximum par HDR est fixée. Si certains d'entre eux dirigent encore un nombre trop important de thèses (31 pour l'un d'eux), il s'agit d'une donnée historique. Une politique de réduction du nombre de thèses dirigés par ces enseignants-chercheurs a été mise en oeuvre à la rentrée 2011 en restreignant de manière autoritaire le nombre de nouvelles thèses auquel ils peuvent prétendre.

La durée moyenne des thèses est de 5,36 ans. Une norme est fixée à 5 ans. L'école a mis en place une procédure de suivi des doctorants au cours de la thèse en instaurant l'examen obligatoire d'un bilan à l'issue de la deuxième année puis de la quatrième année. Cette politique d'encadrement, qui subordonne les réinscriptions à ce contrôle tout en conservant une certaine souplesse, devrait contribuer à réduire la durée des thèses (plus particulièrement dans le domaine info-com, dans lequel les thèses sont un peu plus longues).

Le taux des thèses financées est satisfaisant (autour de 17 %), quoique perfectible. Si l'action de l'école peut influencer sur le nombre de bourses CIFRE ou de bourses des organismes, en revanche, le nombre de doctorants contractuels et de postes d'ATER dont elle bénéficie ne relève pas directement de sa responsabilité mais résulte d'une négociation entre les différentes ED au niveau de l'Université Paris 2.

Les doctorants de l'école ont accès à un certain nombre de formations mutualisées au niveau de l'établissement, comme la recherche documentaire. En parallèle, l'ED a mis en place depuis la rentrée 2011 un bouquet de formations propres, suffisamment diversifiées pour correspondre aux besoins des différentes disciplines qu'elle couvre, bien qu'encore trop réduites en volume horaire (20 heures). Ces formations sont obligatoires pour les doctorants contractuels mais fortement recommandées pour tous les doctorants en première année de thèse. Il n'existe pas actuellement de formations « professionnalisantes » ni de doctoriales, si ce n'est pour les doctorants en info-com. D'une manière générale, la volonté affichée de la direction de l'école de développer et diversifier les formations offertes aux doctorants se heurte à l'insuffisance des moyens financiers dont elle dispose pour mener une politique active à leur profit.

Malgré son désir d'organiser une journée scientifique de l'école, le directeur n'a pas pu mener à bien cette initiative fédératrice, faute de parvenir à un consensus sur le thème de la journée. Une nouvelle tentative devrait être lancée.

Suivi et Insertion

Le suivi de l'insertion des docteurs par le moyen de contacts téléphoniques et de courriels, assuré par la Mission Recherche de l'établissement, est insuffisant. Il ne concerne de plus que les promotions récentes de docteurs. Cela provient manifestement du manque de personnel affecté à cette fonction. L'ED 455 a procédé à une enquête supplémentaire pour les promotions plus anciennes en sollicitant les directeurs de thèse ; elle envisage de mettre en place un suivi régulier plus fin grâce aux réseaux sociaux.

Il apparaît que le taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche est satisfaisant pour les disciplines concernées (22 % en moyenne). Curieusement, le taux d'insertion dans le secteur public semble nul, alors que l'insertion dans le secteur privé ou à l'étranger est très satisfaisante (54 %). L'information relative aux contrats post-doctoraux concerne uniquement l'année 2008 (30 %). Le taux de réponse (74,6 % en moyenne) est encore perfectible mais il est pleinement respectable pour permettre d'avoir une vision pertinente sur l'insertion des docteurs.

● Appréciation globale :

L'école doctorale EGIC est indiscutablement en évolution positive. La nouvelle direction (en place depuis seulement deux ans) a su impulser un dynamisme certain à l'école, soutenu par l'ensemble des directeurs de laboratoire : une meilleure information via le site web, un encadrement plus strict des doctorants grâce à l'examen de bilans en fin de deuxième et quatrième années, des formations supplémentaires propres à l'école, un soutien à la mobilité internationale, etc. Le projet avance par ailleurs des pistes crédibles pour améliorer encore le fonctionnement de l'école. L'ED mériterait d'obtenir les moyens humains et financiers à la hauteur de ses ambitions.

● Points forts :

- Bonne circulation de l'information au sein de l'école.
- Une offre de formation propre diversifiée.
- Une production de thèses très satisfaisante.
- Dynamisme de la direction.



- Points faibles :
 - Aide à l'insertion professionnelle insuffisante.
 - Dimension internationale limitée.
 - Dotation financière faible, absence de budget prévisionnel, faiblesse des moyens en personnel et en locaux.

Recommandations pour l'établissement

- La politique de l'école serait à coup sûr facilitée par une mise à disposition d'un personnel de secrétariat (ne serait-ce qu'à mi-temps).
- Il serait souhaitable d'améliorer la dimension internationale de l'école.
- Le mode d'attribution des contrats doctoraux pourrait évoluer vers une politique de fléchage des sujets qui permettrait une ouverture plus grande du concours (autres universités françaises, universités étrangères).
- Il conviendrait d'accroître sensiblement la dotation financière allouée à l'école tout en améliorant la connaissance des aspects financiers de sa politique par l'élaboration d'un budget prévisionnel et d'un budget rétrospectif plus fin.
- Les aspects disciplinaires des unités de recherche devraient être clarifiés tout comme il est impératif de faire en sorte que tous les directeurs de thèse soient progressivement rattachés à l'une d'entre elles.

Notation

- Fonctionnement et adossement scientifique (A+, A, B, C) : A
- Encadrement et formation (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion (A+, A, B, C) : A



Observations de l'établissement



Paris, le 17 avril 2013

Affaire suivie par
Mission recherche
Catherine Perrault
Tel : 01.44.41.56.00
catherine.perrault@u-paris2.fr

Objet: Transmission par le Président de l'université Panthéon-Assas des observations de M. Bertrand CRETTEZ, Directeur de l'Ecole doctorale d'économie, gestion, information et communication (EGIC) sur le rapport d'évaluation de l'ED n°455 établi par le comité d'experts de l'AERES.

Mesdames et Messieurs les experts du
comité d'évaluation de l'AERES

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'évaluation de l'Ecole doctorale d'économie, gestion, information et communication (ED n°455) le 17 janvier dernier, vous nous avez fait parvenir votre rapport afin que le directeur puisse s'il le souhaite vous faire part de ses observations.

Des observations de portée générale sur le rapport d'évaluation ont été développées dans le document établi par le Directeur de l'école doctorale n°455 que vous voudrez bien trouver ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

Guillaume LEYTE
Président de l'université Panthéon-Assas

Réponses au rapport d'évaluation de l'école doctorale EGIC par l'AERES

Le conseil de l'école doctorale a pris connaissance avec intérêt du rapport d'évaluation de l'école doctorale. Ce rapport était en effet très attendu, dans la mesure où le comité de visite de notre école était composé de juristes à une exception près (un économiste), et ne comprenait notamment pas de représentants des sciences de gestion ni des sciences de l'information et de la communication.

S'agissant du rapport, le conseil souhaite distinguer deux catégories de remarques ou critiques, selon qu'elles concernent des décisions propres à l'établissement ou au contraire des décisions relevant directement de l'école doctorale.

Pour ce qui concerne les premières, le conseil de l'école doctorale considère qu'il ne peut en être tenu responsable. Il aurait souhaité que sa politique puisse être appréciée en tenant compte du cadre général fixé par l'établissement. L'inexistence d'un secrétariat ou de locaux propres à l'école, la faiblesse des heures dévolues aux séminaires doctoraux, les difficultés rencontrées dans la réalisation des thèses en co-tutelle sont des faits avérés mais ils n'incombent pas directement à l'école doctorale en tant que telle et ne devraient donc pas entrer dans son évaluation.

Pour les remarques relatives à notre ED qui nous paraissent fort constructives, nous entendons à l'avenir engager des efforts particuliers dans les domaines suivants :

- Lancement d'une journée scientifique interdisciplinaire ;
- Etablissement d'un budget prospectif et rétrospectif (même si ce budget comprend des dépenses assez aléatoires : frais de déplacement et d'hébergement de collègues étrangers ou provinciaux etc.) ;
- Fléchage de certains contrats doctoraux (dans les disciplines de l'école qui le souhaitent) ;
- Politique de réduction des thèses hors laboratoires labellisés (ces thèses semblent, espérons le, en voie de disparition)

La question de l'aide à l'insertion professionnelle des doctorants appelle un commentaire particulier. D'une manière globale, après sondage auprès des étudiants, il n'est pas apparu une forte demande en matière d'aide à l'insertion professionnelle (par le biais d'aide à l'entretien d'embauche, ou à la réalisation de cv : seules 5 personnes sur 230 se sont montrées intéressées). Le conseil est également conscient de l'utilité du suivi de cette insertion. Il y fera porter son effort, en particulier en s'appuyant sur les réseaux sociaux professionnels du type Linkdin ou Viadeo.